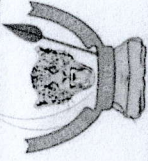


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 158/2024

AU CENTRE D'APPUI ET DE REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES POUR LE DEVELOPPEMENT « CARID ».

Après avoir reçu le contrat du marché n° 002/MT/GG/CGPMP/SECT/KKY/K.OR/2024, conclu avec le Secteur de Kakangayi/Kasaï Oriental, pour un montant total hors taxe de dollars américains trente-quatre mille cent vingt-cinq (USD 34125) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux cent trente-huit, quatre-vingt-huit centimes (USD 238,88), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 19/08/2024.

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général